

Formule 1

Loyers impayés

Nous vous remboursons jusqu'à 3 500 € par mois par virement pendant 30 mois et jusqu'à 90 000 €, y compris en cas de décès ou départ prématuré de votre locataire.

Frais de contentieux et recouvrement des loyers illimité

Nous prenons en charge de l'intégralité des frais de contentieux, expulsion, déménagement et garde meuble. Aucune avance de frais !

Vérification du dossier de votre locataire

Solly Azar vous propose une certification du dossier de votre locataire avant la mise en place de l'assurance. 25 € à la souscription pour l'agrément (peut être obligatoire selon le profil du locataire).

Gestion à 100% de toutes vos démarches

Vous ne vous occupez de rien, nous gérons à votre place et en votre nom toutes vos démarches administratives et judiciaires en cas d'impayés (huissier, avocats...).

Protection juridique

Nous vous indemnisons jusqu'à 5 000 € par sinistre pour tout autre litige avec votre locataire n'impliquant pas le non-paiement du loyer (exemple : dégradation des parties communes).

Protection « SQUAT »

Jusqu'à 25 000 € de loyers remboursés hors charges pendant 12 mois en cas d'occupation illégale du logement non loué depuis moins de 3 mois. Ce montant intègre également jusqu'à 3 000 € de remboursement des frais de contentieux et de recouvrement contre l'auteur du squat.



Formule 2

Loyers impayés

Nous vous remboursons jusqu'à 3 500 € par mois par virement pendant 30 mois et jusqu'à 90 000 €, y compris en cas de décès ou départ prématuré de votre locataire.

Frais de contentieux et recouvrement des loyers illimité

Nous prenons en charge de l'intégralité des frais de contentieux, expulsion, déménagement et garde meuble. Aucune avance de frais !

Vérification du dossier de votre locataire

Solly Azar vous propose une certification du dossier de votre locataire avant la mise en place de l'assurance. 25 € à la souscription pour l'agrément (peut être obligatoire selon le profil du locataire).

Gestion à 100% de toutes vos démarches

Vous ne vous occupez de rien, nous gérons à votre place et en votre nom toutes vos démarches administratives et judiciaires en cas d'impayés (huissier, avocats...).

Protection juridique

Nous vous indemnisons jusqu'à 5 000 € par sinistre pour tout autre litige avec votre locataire n'impliquant pas le non-paiement du loyer (exemple : dégradation des parties communes).

Protection « SQUAT »

Jusqu'à 25 000 € de loyers remboursés hors charges pendant 12 mois en cas d'occupation illégale du logement non loué depuis moins de 3 mois. Ce montant intègre également jusqu'à 3 000 € de remboursement des frais de contentieux et de recouvrement contre l'auteur du squat.

Détériorations immobilières

Nous remboursons les frais de réparation de votre bien jusqu'à 10 000 € par sinistre. Et prenons en charge les pertes pécuniaires associées à l'inoccupation le temps des travaux, jusqu'à 2 fois le montant du loyer mensuel charges comprises.

